

SEANCE DU 26 MAI 2020

OBJET : ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BARDOS

L'an deux mille vingt, et le vingt-six mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la Mairie, 110 Place des Platanes, sous la présidence de Monsieur LAMOTE Jean-Baptiste, le plus âgé des membres du conseil, sur convocation adressée par le Maire sortant, DIRIBARNE Jean-Paul le 19 mai 2020.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON-CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,
M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Madame Maïder BEHOTEGUY est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier et unique tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu : Mme Maïder BEHOTEGUY: 19 (dix-neuf) voix

Le Conseil Municipal,

Après le bon déroulé des opérations de vote à huis-clos et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 19 suffrages exprimés pour Mme Maïder BEHOTEGUY.

PROCLAME Madame Maïder BEHOTEGUY Maire de la commune de BARDOS et la déclare installée.

AUTORISE Madame Maïder BEHOTEGUY, la Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 28 mai 2020 et de sa transmission en Préfecture le 28 mai 2020.

